

lorsque ces frais sont engagés pour des missions et foires commerciales et l'accueil d'acheteurs étrangers, lorsque ces activités sont mises sur pied par le Ministère.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :

Programme d'aide aux entreprises
Ministère du Commerce et du Développement
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2875

5. Québec

Le ministère du Commerce extérieur (MCE) et la Société de développement industriel (SDI) du Québec encouragent et soutiennent les activités d'exportation des entreprises québécoises.

Ainsi, le MCE aide financièrement les exportateurs dans leurs activités de mise en marché à l'extérieur du Québec, en assumant en entier les coûts de construction de stands et de publicité et les autres frais lors d'une exposition en groupe; en assumant en entier les frais de transport des participants et des échantillons dans le cadre de missions commerciales collectives; en assumant en partie les frais de transport des participants et en totalité la publicité et autres frais d'organisation dans les cas de missions d'accords industriels (transfert de technologie). Pour ce dernier type de mission (individuelle) entre le Québec et la France, l'entreprise bénéficie du programme ACTIM-MCE en vertu duquel la quasi-totalité des frais (séjour et transport) est prise en charge par le Québec ou par la France, selon le pays d'origine de l'entreprise.

Les entreprises qui participent individuellement à ces missions peuvent être éligibles au programme APEX (aide à la promotion des exportations). Ce programme prévoit en général un remboursement de 50 % des frais approuvés au préalable et permet une allocation journalière pour une durée maximale de 75 jours suivant la nature du projet. Exemples d'activités admissibles : prospection et développement de nouveaux marchés; participation à des expositions commerciales; mise en place d'une stratégie de marketing à l'étranger; mise en place d'un bureau de vente ou d'un réseau de distribution; et mise en place d'une structure d'exportation.

Le MCE facilite aussi la venue d'acheteurs étrangers en défrayant en totalité le prix du voyage aller et retour entre le pays d'origine de l'acheteur et Montréal.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le ministère du Commerce extérieur :

Place Mercantile	1041, de la Chevrotière
770, rue Sherbrooke	Édifice « G », 30 ^e étage
ouest, 7 ^e étage	ou Québec (Québec)
Montréal (Québec)	G1R 5E9
H3A 1G1	Tél. : (418) 643-2874
Tél. : (514) 873-2676	

La SDI, pour sa part, est un organisme gouvernemental qui avance des fonds et met des crédits à la disposition des entreprises exportatrices du Québec.

Cette aide financière est fournie dans le cadre des trois programmes suivants :

Formation de consortiums d'exportation

La SDI facilite la formation de consortiums d'exportation en octroyant des prêts convertibles en actions et des avances d'actionnaires ou en achetant directement des parts à titre de partenaire d'un groupe d'exportateurs.

Développement des produits et des marchés

La SDI avance des fonds sous forme de prêts aux taux du marché ou de garanties de prêt pour défrayer jusqu'à 80 % des dépenses subies sur une période de trois ans pour la pénétration de nouveaux marchés. Dans certains cas, jusqu'à 50 % du solde dû à la fin de la période peut être exempté de l'exigence de remboursement.

Crédits à l'exportation

L'aide financière prend la forme de garanties de prêts bancaires consentis aux acheteurs étrangers de biens et de services québécois; elle vient habituellement compléter les fonds fournis par le secteur privé ou d'autres organismes publics.

Pour de plus amples renseignements, communiquer à l'adresse suivante :

SDI — Exportation	SDI — Exportation
770, rue Sherbrooke	1126, chemin Saint-Louis
ouest, 9 ^e étage	ou Pièce 700
Montréal (Québec)	Sillery (Québec)
H3A 1G1	G1S 1E5
Tél. : (514) 873-4375	Tél. : (418) 643-5172

6. Ontario

Le ministère de l'Industrie et du Commerce offre de l'aide aux exportateurs ontariens en appuyant financièrement l'accueil de missions d'acheteurs étrangers, l'envoi de missions commerciales et la participation à des expositions commerciales à l'étranger lorsque ces missions et expositions sont organisées par le ministère.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces services de commercialisation des exportations, les exportateurs peuvent contacter les services suivants :

International Marketing Branch
Ministry of Industry and Trade
900 Bay Street
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 2E1
Tél. : (416) 965-5704 (États-Unis)
(416) 965-9709 (Europe et Moyen-Orient)
(416) 965-5701 (Pacifique et Amérique latine)
Téléc : 06-119785

Le ministère de l'Industrie et du Commerce administre également le « Export Success Fund » en vertu duquel des contributions non remboursables pour une période de 12 mois peuvent être accordées pour couvrir 50 % des coûts de mise en marché admissibles subis à l'exportation. On peut obtenir de l'aide pour entreprendre des activités dans les quatre domaines suivants :

- étude et planification des marchés;
- évaluation et suivi des marchés sur place;
- modification de produits et conception d'emballages;
- mise en marché et promotion.

Pour être admissibles, les entreprises doivent être établies en Ontario depuis au moins deux ans et employer moins de 100 personnes. Le produit à exporter doit exister déjà et posséder une valeur ajoutée canadienne d'au moins 50 %.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

The Export Success Fund
International Marketing Branch
Ontario Ministry of Industry and Trade
900 Bay Street
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 2E1
Tél. : (416) 963-3083